



Déclaration des élu-es du SNES-FSU CAPA des CPE de juin 2017

Cette CAPA intervient dans le contexte particulier de la mise en place du nouveau gouvernement, qui voit disparaître un ministère en charge de la fonction publique. Dans l'éducation, M. Blanquer ne nous est pas inconnu, et sa vision néo-libérale de l'éducation a été largement exprimée dans divers médias ces derniers mois. Le SNES-FSU restera très vigilant. L'arrêté sur la réforme du collège au CSE du 8 juin en est un premier indicateur : des décisions qui abolissent certaines parties de la réforme du collège, mais en renforçant l'autonomie et la concurrence entre établissements... alors que ces vieilles recettes font la preuve ailleurs de leur inefficacité. Ainsi, alors que la Belgique vit depuis de nombreuses années un système où l'autonomie des établissements est forte, voici ce qu'en concluent des chercheurs : ils parlent d'un "quasi 'marché scolaire' comme étant un facteur expliquant les inégalités et mauvais résultats." Mais il est vrai que nos gouvernants laissent souvent l'impression de ne tirer des exemples de l'étranger que lorsque ceux-ci vont dans leur sens.

Pour les CPE, la réforme du collège a été synonyme de nouvelles injonctions institutionnelles : contributions aux AP et EPI ainsi qu'aux parcours divers et variés... alors qu'ils sont déjà en tension et souvent seuls en collège pour gérer l'urgence du quotidien. Il n'est pas envisageable de s'engager sur tous les fronts au détriment du cœur du métier : le suivi éducatif des élèves. Des collègues subissent des pressions afin d'exécuter les tâches délaissées par les autres personnels. Le CPE ne doit pas être la variable d'ajustement ! A ce sujet, concernant notre académie, le SNES-FSU a été interpellé de nombreuses fois par des collègues exerçant majoritairement en collège. Une méconnaissance de la circulaire de missions des CPE et de leur périmètre d'intervention semble souvent à l'origine des conflits, et cela ne va ni dans le sens du respect des personnels, ni dans le sens de la bonne marche du service public d'éducation. Nous appelons le rectorat à une plus grande vigilance sur ces problématiques l'an prochain.

Cette CAPA est la dernière à examiner l'accès à la hors-classe ancienne mouture. Malgré ses insuffisances, le nouveau parcours professionnel « carrières et rémunérations » déconnectera largement l'avancement de l'évaluation des personnels, ce dont nous nous félicitons. Trois rendez-vous de carrière remplaceront désormais la notation administrative annuelle et les avis portés pour l'accès à la hors-classe. Un cadrage national de l'évaluation est impératif. Pour les CPE, c'est la fin d'un système de notation unique. Tout au long des discussions sur le projet de grille d'évaluation, le SNES-FSU a défendu un dispositif aligné sur celui des enseignants et consacrant l'ambition de la circulaire de missions, un CPE « concepteur de son activité ». Il a dénoncé les dangers d'une grille d'évaluation tronçonnant le métier par items avec une approche « à la découpe ». La double évaluation doit permettre de sortir d'un rapport dual avec le chef d'établissement et de prendre appui sur des critères nationaux en lien avec la pratique professionnelle. Le SNES sera à l'offensive pour que cette avancée vers la double évaluation ouvre aussi la porte à une inspection spécifique CPE issue du corps. Le SNES-FSU continuera, parallèlement, de revendiquer une déconnexion complète entre avancement et évaluation qui, seule, permettrait une véritable inspection-conseil.

Le principe selon lequel tous les CPE ont vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, c'est à dire à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite, est désormais acté.

Un nouveau chantier s'ouvre avec la classe exceptionnelle. Créée au 1^{er} septembre 2017, elle constitue un nouveau débouché de carrière après la hors-classe, répondant à l'allongement de la durée d'activité. Les volumes de promotion et les modalités d'accès, calqués sur les pratiques managériales en vogue dans l'administration, sont inadaptés à la structure de nos corps et ne permettront pas à tous d'atteindre ce grade avant le départ à la retraite. Les modalités d'accès doivent être revues au profit d'un accès ouvert à tous.

Le SNES-FSU revendique une carrière en onze échelons intégrant les indices terminaux de la future classe exceptionnelle pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade.

Concernant notre académie, sur les 222 agents promouvables à la HC, le contingent de promus se porte à 17. Tous sont au 11^e échelon, 15 femmes et 2 hommes.

Les avis très favorables ont légèrement diminué pour les Chefs d'Etablissements: de 155 à 142; idem pour les IPR, de 88 à 81.

Les avis portés montrent une évolution positive de la connaissance du métier. Nous notons avec satisfaction que des termes comme "conseiller technique du chef", "projet Vie Scolaire", "chef de service", "manager", "membre de l'équipe de direction" sont en nette diminution.

Si cela va globalement dans le bon sens, des décalages avec le coeur du métier apparaissent trop souvent encore, puisque 21 fois le terme de pilotage apparaît. De même, la loyauté apparaît 16 fois. Rappelons que c'est la valeur professionnelle des agents qui doit être appréciée. Or, quels sont les éléments constituant cette loyauté? La droiture? La fidélité? Etymologiquement, loyauté vient du latin *legalis*, conforme à la Loi. Justement, la Loi Le Pors du 13/07/83 impose une loyauté aux valeurs fondamentales de l'intérêt général et du service public et non une loyauté à une personne. Il est regrettable que cette confusion apparaisse encore.

Trop d'éléments contextuels apparaissent également, alors que c'est bien l'ensemble de la carrière qui doit être appréciée.

Un certain nombre d'avis sont problématiques, dont nous donnons lecture ici pour certains, et sur lesquels nous interviendrons.

Le mouvement des CPE est quant à lui réduit à peu : sur 110 demandeurs, seuls 60 ont obtenu une mutation, et seulement 14 leur vœu 1. Sur les 60 obtenant une mutation, 42 étaient des participants obligatoires. Nous dénonçons le blocage de 4 ZR (37 et 45). D'un côté le rectorat annonce que les 12 postes de CPE attribués à l'académie seront bien créés, et supprime 4 postes de TZR : ce sont de nouveau les besoins en remplacement qui seront impactés.